Image not found or type unknown

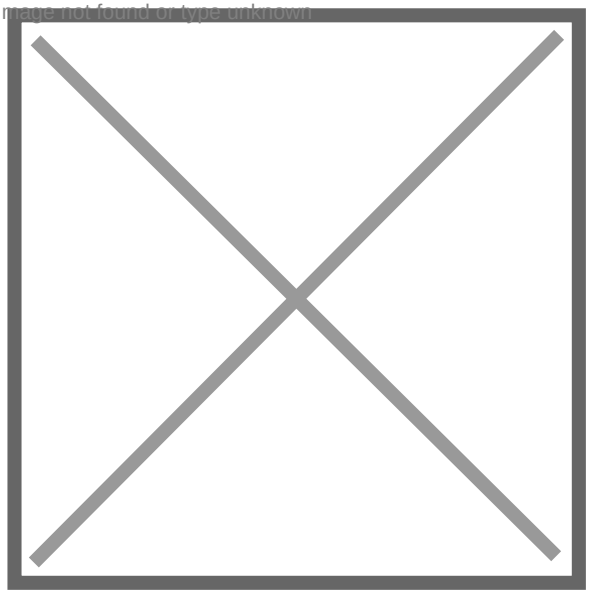

Premier salaire en 2018 et bourse

Par **xxch**, le **04/04/2019** à **11:18**

Bonjour,
Petite question..
Mon fils a commencé à travailler en janvier 2018. Si j'ai bien suivi il bénéficie de l'année blanche.
J'ai fait une simulation sur le site des impôts et sans lui (avec 2,5 parts) on recevrait 300€ et avec lui sur notre déclaration (3 parts) on recevrait 500€.
Je me pose la question : faut-il le déclarer sur notre déclaration (il a moins de 25 ans) ou pas ?
Entre aussi en jeu que ma fille est boursière. Donc est-ce que le revenu du fils sur notre déclaration modifiera-t-il le montant de bourse ?
Merci pour votre aide.

Par **flocroisic**, le **28/04/2019** à **23:21**

Bonjour

Pour etre rattaché, votre fils doit :
-avoir moins de 25 ans au 01/01/2018 et etre etudiant à cette même date
ou
- avoir moins de 21 ans au 01/01/2018

Comme il a travaillé dès janvier, il n'était probablement pas étudiant au 01/01.
s'il a plus de 21 ans, il doit faire sa propre déclaration

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés